

La Lettre

N° 168 / JUILLET 2017

FO-CADRES

L'UNION DES CADRES ET INGÉNIEURS - FORCE OUVRIÈRE



Solidarité & expertise

**FO À LA CONQUÊTE DU CŒUR
DES CADRES**

Résultat des élections

DES INSTANCES DE FO-CADRES

Rapport d'activité

NOS INDICATEURS 2014-2016

Prise de parole

LES INTERVENANTS AU CONGRÈS

Numéro Spécial

XIII^e CONGRÈS FO-CADRES

Chambéry, le 8 et 9 juin 2017



TWEET

Le #CodeDuTravail n'est pas un frein à l'embauche, ni responsable du #chômage de masse #FO @FOCadres

LES CHIFFRES

15 000

pages ont été lues, au cours du dernier mandat, sur le site Internet fo-cadres.fr

+ de 130

congressistes étaient présents au XIII^e Congrès de FO-Cadres



Solidarité & expertise

FO À LA CONQUÊTE DU CŒUR DES CADRES

C'est à Chambéry que s'est tenu le XIII^e congrès national de l'Union des cadres et ingénieurs de Force Ouvrière : l'occasion de prendre de la hauteur et se prêter à un tour d'horizon des questions liées à l'environnement professionnel des cadres, et à l'avènement d'un syndicalisme taillé pour ces enjeux.

Près de 130 congressistes, dont 34 délégués, étaient réunis les 8 et 9 juin à Chambéry, capitale historique de la Savoie, pour échanger, débattre et arrêter les différentes orientations de FO-cadres votées à l'issue des travaux. Premier de cordée, Pierre Didio, secrétaire général de l'Union départementale FO de Savoie a ouvert les discussions, en présentant la carte d'identité sociale et professionnelle du département hôte : une économie de services, tournée vers le tourisme, avec pléthore de stations de ski de renommée internationale (Tignes, Val d'Isère, Courchevel...), et d'importants centres de recherche, comme l'institut national de l'énergie solaire (Ines) ou l'office national d'études et de recherches aérospatiales (Onera).

En Savoie comme ailleurs

Implantée dans ces secteurs depuis des décennies, FO-Savoie a enregistré un score de 23,48 % au cours du cycle d'élections 2013-2016, un gain de 4,5 points consolidant sa 2^e place sur le département. Des résultats qui lui ont permis de décrocher quatre sièges supplémentaires dans les conseils de prud'hommes, avec ce bémol : aucun siège dans la section encadrement, à 49 voix près. « Il nous faut, pour réussir au cours du prochain cycle de quatre ans en encadrement, remettre en route notre groupe FO-Cadres savoyard : cela nous permettra d'imaginer des événements pour cette catégorie de personnel qui est en

forte progression, en Savoie comme partout ailleurs », a incité Pierre Didio, avant de rappeler : « Ouvriers, employés, techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres, nous sommes tous du même côté du contrat de travail. » Un éclairage sur une situation locale riche d'enseignement au plan national, tant les tendances ici rappelées, mutation des secteurs productifs et poids croissant des cadres et ingénieurs au sein du salariat, se retrouvent en effet à l'échelle nationale.

Un sort lié à l'ensemble des salariés

À sa suite, Eric Pérès a mis en lumière le paradoxe qu'éprouvent aujourd'hui les cadres : « une augmentation numérique », lié à un besoin accru en compétences et responsabilités, avec dans le même temps une fragilisation et un certain mal-être, liés à un accroissement de contraintes que le secrétaire général de FO-Cadres a entrepris de lister : « Intensification des rythmes de travail sous l'effet de la révolution numérique, développement du management par objectifs, porosité des sphères de la vie professionnelle et de la vie privée, travail contrôlé et encadré par des outils d'évaluation de la performance. » Et le responsable syndical de dresser ce constat : « Dans ce contexte de dé-protection et de banalisation de leur identité professionnelle, les cadres n'hésitent plus à affirmer leur proximité avec l'ensemble des salariés. »

C'est à mobiliser cette population en faveur de ses droits que s'attelle ainsi FO-Cadres, dont le rapport d'activité a détaillé les initiatives prises de 2014 à 2016 : diffusion de 18 000 guides juridiques, 151 000 pages vues sur son site internet, six colloques et journées d'études... De nombreux thèmes balayés, mettant en avant revendications (reconnaissance du statut cadre, encadrement de l'usage des forfaits-jours, prise en compte des risques psychosociaux), analyses (télétravail, Big Data & RH), ou engagement dans le paritarisme, avec l'Apec. Ceci afin d'apporter sens et soutien dans un environnement professionnel à la fois chamboulé et pressurant. Et qui va concerner toujours plus de monde : plus de 200 000 embauches de cadres ont été rapportées en 2016, soit un retour aux hauts niveaux d'avant la crise de 2008.

Une révolution culturelle

Plusieurs délégués ont ainsi illustré par leur exemple le sens d'un engagement syndical parallèle à leurs responsabilités au sein de l'entreprise. Cyril Herbin, délégué de la FGTA, supervise ainsi le travail d'une centaine de techniciens au sein de l'enseigne Coca-Cola, chargés d'approvisionner les distributeurs en région parisienne. « Malgré des résultats en hausse, le partage des richesses restait minimaliste », a-t-il raconté à la tribune. « Pour une augmentation, il fallait s'arracher. » Un constat qui a mené l'ancien sous-officier de l'armée, porteur de valeurs de rigueur mais aussi de justice, et conscient de l'importance de l'action collective, à se présenter sur les listes FO, et à se faire élire au conseil d'entreprise en 2001. Il se retrouve alors pris dans le « ronronnement » d'un fonctionnement balisé par les membres des cinq organisations syndicales historiques, reconduits scrutin après scrutin. « La loi sur la représentativité en 2008 a fait voler tout cela en éclats, constate-t-il. C'est fait ressentir le besoin de susciter une adhésion plus profonde. » Après s'être un temps uniquement focalisé sur les employés, il découvre FO-Cadres, « une révolution culturelle », selon ses dires, « à l'origine d'un syndicalisme plus exhaustif » : « un passage du grand soir à une évolution plus technicienne », davantage en phase avec les attentes d'un nombre croissant de salariés. Et le délégué de regretter que « les moyens de la structure restent malheureusement dérisoires par rapport à l'importance prise par le collège cadres ».

Implantation à la Défense

« Il est essentiel qu'on se développe, sinon demain, on n'existe plus », a insisté pour sa part Laurent Smolnik. Le secrétaire fédéral de FO-Métaux a indiqué que son organisation réalisait à ce jour 8,84 % chez les cadres, contre 8,76 % en 2013, soit légèrement au-dessus du seuil de représentativité fixé à 8 %. Un score que permet notamment la forte implantation chez Airbus, « l'arbre qui cache la forêt », a considéré Laurent Smolnik. « Chez les constructeurs se développe une embauche d'ingénieurs et de cadres. Il y a une baisse des votants sur les 1^{ers} et 2^{es} collèges. » D'où la décision d'ouvrir un bureau à la Défense, où se trouvent la plupart des sièges sociaux des entreprises du secteur, avec la présence quotidienne de « 170 000 personnes y travaillent, dont 120 000 cadres ». « La Fédération y embauche une personne à temps plein », a précisé Laurent Smolnik, en offrant une veille juridique et un travail de communication afin de toucher une nouvelle audience, « malgré le côté Force Ouvrière qui nous handicape ».

Développer l'expertise

Cependant, sur certains sites, FO parvient déjà à recruter abondamment chez les cadres. Preuve en a été rapporté par Eric Coquelot, délégué de la Fédération chimie, qui raconte comment, sur son site, un centre RD dépendant d'un grand groupe automobile, tourné vers l'acoustique et l'habillage intérieur et comptant près de 70 % cadres, FO est parvenu à atteindre 78 % de représentativité et rafler la totalité des sièges de représentation du personnel. « Nous avons travaillé au sein de la section, en pratiquant l'ouverture, l'esprit d'équipe, a-t-il détaillé. Nous avons mis en place une bonne communication, en mettant avant le logo FO-Cadres, pour démystifier l'aspect organisation ouvrière. » L'expertise et les réponses détaillées sur des problèmes les concernant sont ainsi parvenus à gagner les cadres, au détriment d'autres organisations qui leur étaient pourtant traditionnellement dédiées.

Craintes pour le Code du travail

Au sein d'Aéroports de Paris, ce sont ainsi de même les voix des cadres, qui ont doublé, et ont permis à FO de maintenir sa représentativité. « Nous avons la réputation d'être un syndicat qui dit ce qu'il fait », assure Christelle Martin, agent d'exécution et déléguée syndicale au sein d'ADP. Une transparence qui se retrouve dans le fait que FO a signé dans l'entreprise l'accord sur le télétravail, la diversité ou le compte épargne-temps, et ce tout en se battant dans le même temps pour la défense du statut des salariés, ou contre les projets de privatisation. En 2015, Emmanuel Macron avait en effet tenté d'opérer la cession d'ADP dans le cadre de la loi qui porte son nom. L'occasion pour la syndicaliste de pointer l'annonce faite à présent par le nouveau président de la République de révision du Code du travail, dans la continuité de la loi-travail adoptée l'an dernier. Une inquiétude soulevée également par de nombreux délégués présents.

Indépendance et liberté

« Attendons de voir ce que donnera la concertation, sans faire preuve de naïveté » : c'est en ces termes que Jean-Claude Mailly a répondu aux craintes émises face aux projets gouvernementaux en matière de Code du travail. Le temps syndical n'est pas le temps politique, a rappelé le secrétaire général de FO : « À partir du moment où il y a une concertation, on s'engage, on y va. » « On juge sur les actes, je n'en démordrai pas », a-t-il insisté, en rappelant qu'il y allait des valeurs d'indépendance du syndicat et de son refus de se mêler à la scène politique, le tout en conformité avec un « réformisme syndical exigeant ».

Du reste, « s'ils se durcissent après les législatives, et qu'il faut mobiliser, on mobilisera », a assuré Jean-Claude Mailly. Et tout en refusant de commenter l'actualité politique récente, le secrétaire général de FO a rappelé que l'attachement aux conventions collectives participait à son niveau à la promesse républicaine d'égalité, alors que les différentes fractures dans la société viennent elles nourrir les discours extrémistes. En décryptant les enjeux de la transformation numérique, en montrant qu'il existe des alternatives à une certaine logique managériale tournée vers l'intensification, FO-Cadres tente de même de participer à cette promotion des valeurs de coopération et d'une innovation soucieuse d'équilibre dans le monde du travail, et par-delà, dans l'ensemble de la société.



L'édito

L'action syndicale est plus que jamais nécessaire pour répondre aux attentes et préoccupations professionnelles des cadres.

ÉRIC PÉRÈS, secrétaire général de FO-Cadres

Figures de la modernité industrielle et de la montée des classes moyennes, les cadres sont une composante majeure du monde du travail. La croissance de leur effectif aux cours des années atteste du rôle essentiel que ces salariés jouent au sein des entreprises et des administrations.

Une augmentation numérique qui interroge par ailleurs l'évolution de leur rôle et de leur place face aux transformations récentes dans l'entreprise : intensification des rythmes de travail sous l'effet de la révolution numérique, développement du management par objectif, porosité des sphères de la vie professionnelle et de la vie privée, travail contrôlé et encadré par des outils d'évaluation de la performance.

Une situation qui les expose désormais davantage aux réquisits de productivité et révèle parfois avec violence la fragilité de leur position au sein d'entreprises plus soucieuses de fidéliser leurs actionnaires que leurs talents. Ils connaissent des perspectives de carrière moins linéaires et éprouvent un fort sentiment de déprotection sociale. Une évolution qui les conduit à dénoncer plus fréquemment la falsification des discours managériaux, l'altération des fonctions et des modes de gestion, ainsi que l'irrationalité des choix stratégiques soumis aux seules considérations financières.

Dans ce contexte de dé-protection et de banalisation de leur identité professionnelle, les cadres n'hésitent plus à affirmer leur proximité avec l'ensemble des salariés. Ils estiment que l'organisation syndicale doit peser sur le choix des organisations de travail comme sur le choix des orientations stratégiques. Si les technologies de l'information et de la communication leur permettent d'être plus efficaces, mieux informés, plus autonomes, ils sont plus nombreux à dénoncer la dégradation de leurs conditions de travail. Les clarifications jurisprudentielles quant aux avantages catégoriels, les évolutions des conditions de travail, l'appréciation trouble des accords autorisant les forfaits jours illustrent les perturbations que rencontrent désormais les cadres face aux exigences managériales.

Autant dire que l'action syndicale est plus que jamais nécessaire pour répondre aux attentes et préoccupations professionnelles des cadres. C'est pourquoi nous devons continuer d'agir pour traduire leurs préoccupations en revendications concrètes, être à leur écoute pour que leurs spécificités soient reconnues et ne les excluent pas des garanties collectives auxquelles ils ont droit. L'ouverture de la négociation sur l'encadrement prévue d'ici la fin de l'année sera de ce point de vue un temps fort. FO-Cadres y prendra toute sa place pour contribuer à restaurer le rôle et la place des cadres dans les entreprises et renforcer la sécurisation de leur parcours professionnel. Les résolutions, issues des travaux de notre XIII^e Congrès des 8 et 9 juin 2017 à Chambéry, portent notre attachement à un réformisme militant et répondent à ces exigences.

Sommaire

JUILLET 2017

2 Solidarité & expertise

FO à la conquête du cœur des cadres

5 Dossier spécial

Résolution Générale du XIII^e congrès FO-Cadres

11 Résultat des élections

Secrétaire général, membres du Conseil National, membres du Bureau Exécutif et membres de la Commission de contrôle

12 Rapport d'activité

Nos indicateurs 2014-2016

14 Prise de parole

Les Intervenants au Congrès

RÉSOLUTION GÉNÉRALE DU XIII^e CONGRÈS FO-CADRES

Après le vote du rapport d'activité du Secrétaire général, validé à l'unanimité par le Congrès, les délégués réunis en commission ont rédigé le projet de résolution générale suivant. Ce texte définit les orientations du syndicat pour les 4 prochaines années, et a lui aussi été voté à l'unanimité.



Le Congrès rappelle également son attachement indéfectible à la République, une et indivisible, sociale et laïque et condamne toutes les formes de stigmatisation, de discrimination et de racisme.

Il condamne les politiques d'austérité de dérégulation et de dérégulation qui accroissent les inégalités sociales, renforcent la précarité et la pauvreté, nourrissent les discours de haine et de rejet de l'autre et sapent les fondements de la démocratie.

Pour contrecarrer ce mouvement de dégradation de la protection sociale et de remise en cause des garanties collectives et pour défendre et négocier de nouveaux droits pour l'ensemble des cadres et ingénieurs, le Congrès FO-Cadres entend agir avec détermination :

Pour une Europe sociale & solidaire

Le Congrès réaffirme son attachement à une Europe sociale, solidaire, écologique, démocratique et condamne les politiques d'austérité dictées par le pacte de stabilité européen et les orientations libérales de la Commission Européenne contribuant à subordonner le développement économique aux exigences des marchés financiers et des agences de notation. Le Congrès revendique la mise en place d'un salaire minimum européen sur la base du mieux-disant et un droit à l'indemnisation chômage.

Le Congrès revendique la modification des statuts de la BCE (Banque Centrale Européenne) afin qu'elle concourt directement au développement économique de l'Union Européenne.

Le Congrès condamne le vote du Parlement Européen sur le CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement soit l'accord économique et commercial global). Il exige l'arrêt des tractations menées en catimini par la Commission européenne sur le TAFTA qui privilégient le profit économique sur les droits fondamentaux.

Plus que jamais la solidarité internationale doit prévaloir pour sauvegarder les acquis sociaux et conquérir de nouveaux droits pour tous. Dans cette perspective le Congrès confirme son engagement au sein d'Eurocadres et d'UNI-Europa cadres.

Pour une politique économique, créatrice d'emploi & respectueuse de l'environnement

Le Congrès dénonce la casse de nombreuses filières industrielles dans notre pays provoquée et amplifiée par la quête de rentabilité à très court terme et l'absence de véritables politiques industrielles nationales.

Le Congrès dénonce l'insuffisance des efforts de recherche dans le secteur privé comme dans le secteur public et l'absence



La Lettre FO-Cadres de l'Union des cadres et ingénieurs • Force Ouvrière n° 168 • Juillet 2017 > 2, rue de la Michodière • 75002 Paris • Tél. 01 47 42 39 69 • contact@fo-cadres.fr
www.fo-cadres.fr • Directeur de la publication > Éric Pérès • Chargée de la communication et de la presse > Marion Palm • Ont contribué à ce numéro > Marion Gaschnigard • Marion Palm • Éric Pérès • Conception, réalisation > Corlet Com • Impression > Imprimerie Gueblez • 197, rue du Général-Metman
57070 Metz • Photos > FO-Cadres • © Caroline Moureaux • Dépôt légal > Ao 2017 • ISSN 1963-2509 CPPAP 1019 S 08146 • 1 € tarif adhérent et 2 € tarif public • Imprimé sur du papier recyclé.

●●● de marges de manœuvre budgétaire de l'État, liée au respect du pacte de stabilité européen, privant les pouvoirs publics d'un puissant moyen de relance de la croissance économique. Le Congrès exige que les pouvoirs publics mettent en place des politiques de soutien à l'investissement notamment *via* la Banque publique d'investissement qui doit coordonner tous les fonds nationaux existants et constituer un guichet unique pour les entreprises, s'appuyant sur les services départementaux de l'État.

Le Congrès exige la création d'un véritable ministère de l'industrie doté de réels moyens pour défendre une politique industrielle privilégiant notamment les axes de la recherche et de l'innovation dans le respect de l'environnement.

Il appelle dans le cadre d'une politique d'emplois pérennes à une augmentation significative de l'emploi scientifique et une nette revalorisation des carrières indispensables par ailleurs pour garantir l'attractivité des métiers de la recherche et favoriser le recrutement de cadres et d'ingénieurs dans l'ensemble des secteurs d'activité.

Le Congrès condamne le détournement des aides publiques distribuées sans ciblage, sans contrepartie, ni contrôle aux entreprises privées à l'instar du CICE et du CITS.

Il exige qu'elles soient soumises à conditions et aux contrôles afin d'orienter l'innovation, le développement, la recherche, les investissements et la production sur le territoire national avec des contreparties réelles sur l'emploi.

Le Congrès appelle à une réflexion sur la création d'une filière numérique.



Pour la défense des services publics et du pacte républicain

Le Congrès condamne les politiques qui visent la réduction permanente des dépenses publiques et des postes de fonctionnaires. Il réaffirme que les services publics sont garants de l'égalité des droits et de la cohésion sociale et que leur remise en cause porte atteinte aux fondements de la République.

Le Congrès condamne le repli généralisé du maillage territorial des services publics qui aboutit à l'abandon de pans entiers du territoire en termes d'accès au service public de proximité.

Le Congrès réaffirme son attachement au statut général de la fonction publique et aux statuts particuliers qui ne sauraient par ailleurs être opposés au contrat et rappelle que celui-ci est une garantie indispensable qui permet aux agents de mener à bien leurs missions en toute neutralité.

Le Congrès revendique une réforme fiscale globale juste et redistributive assise sur une réelle progressivité de l'impôt. Il s'oppose à la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Cette réforme de la collecte de l'impôt sera tout sauf une simplification pour les contribuables.

Pour la pérennité des systèmes de protection sociale collective

Le Congrès condamne les réformes successives des systèmes de retraite qui se sont traduites entre autres par l'allongement de la durée de cotisation et la diminution des pensions. Les principales solutions retenues ont contribué à fragiliser le système par répartition.

Le Congrès dénonce l'affaiblissement organisé de nos systèmes de protection sociale collective et réclame le retour aux principes et aux valeurs de la Sécurité Sociale.

Le Congrès rappelle son opposition à toutes formes d'exonération de cotisation de Sécurité sociale et à la fiscalisation qui mettent en cause le salaire différé et l'ensemble de la protection sociale collective. Il réaffirme son attachement au système de répartition comme expression de la solidarité et refuse tout nouvel allongement de la durée de cotisation. Il s'oppose par ailleurs au système des comptes notionnels.

Pour le renforcement du dialogue social et de la négociation collective

Le Congrès revendique l'abrogation de la loi « travail » et rappelle les recours engagés par la Confédération FO auprès

du Conseil d'État contre ses décrets d'application.

Le Congrès s'oppose à toute réforme visant à remettre en cause les protections collectives et individuelles et à porter atteinte au contrat de travail et aux conventions collectives. Il réaffirme la suprématie des accords de branche sur les accords d'entreprise et refuse le renforcement d'une flexibilité des conditions de travail et des protections collectives.

Le Congrès rappelle que le CDI doit demeurer la norme du contrat de travail.

Le Congrès rappelle son attachement aux accords de branches pour assurer une couverture de droits effective à l'ensemble des travailleurs et lutter contre le dumping social en France. Le Congrès s'oppose au plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif et réaffirme son attachement à la justice prud'homale et à ses représentants pour apprécier les préjudices subis en cas de licenciement arbitraire.

Le Congrès réaffirme que les Institutions Représentatives du Personnel (IRP) sont les principales garantes du respect des droits fondamentaux, de la lutte contre le harcèlement et de toutes formes de discrimination. A ce titre, le Congrès s'oppose à la fusion des instances de CHSCT, DP et CE.



- Le Congrès condamne la dérive conduisant à remettre en cause le rôle clé des Comités d'Hygiène Sécurité et Conditions de travail (CHSCT) des entreprises notamment dans un processus éventuel de fusion des IRP.

Pour une reconnaissance du rôle et de la place des cadres

Éloignés des processus décisionnels, éprouvés par des restructurations et des plans sociaux qui ne les épargnent pas, les cadres sont confrontés à la fragilisation de leur identité professionnelle et à une dégradation de leurs conditions de travail.

Le Congrès exige la remise à plat de l'accord National Interprofessionnel relatif au personnel d'encadrement du 25 avril 1983 pour bâtir les conditions d'une meilleure reconnaissance professionnelle du rôle des cadres dans l'entreprise. Il entend en lien étroit avec la Confédération porter ses revendications dans le cadre de la négociation interprofessionnelle sur l'encadrement prévue d'ici la fin de l'année 2017.

Le rôle hiérarchique des managers et des cadres évoluant sous l'effet des transformations organisationnelles liées à la révolution numérique, le Congrès rappelle que ce rôle doit être conservé et reconnu professionnellement.

Les trois versants de la fonction publique ne sont pas épargnés par la logique de rationalisation économique – faire mieux et plus avec moins de moyens. Dans ce contexte, la situation est évidemment très compliquée pour les cadres du secteur public sommés de mettre en œuvre des politiques contre-productives voire parfois en contradiction avec leur éthique et leur sens du service public. Le Congrès entend agir pour que les cadres du secteur public soient reconnus et qu'ils ne soient pas lésés dans le cadre des projets de réorganisation ou de transformation de leur service ou de leur administration.

Le Congrès revendique un plan de revalorisation salariale pour freiner leur déclassement progressif par rapport aux autres catégories de fonctionnaires, et un renforcement des équipes administratives et de l'encadrement de proximité.

Pour la défense du pouvoir d'achat

Le Congrès soutient les actions syndicales engagées par les structures FO pour faire aboutir leurs revendications en faveur de l'emploi, des salaires, de l'amélioration des conditions de travail et des droits individuels et collectifs des cadres dans le secteur public comme dans le privé.

Rappelant que le pouvoir d'achat est un des moteurs de la croissance économique, le Congrès revendique l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux. Il exige que les cadres bénéficient des augmentations collectives et individuelles de salaires garantissant l'accroissement de leur pouvoir d'achat.

Le Congrès revendique que les augmentations individuelles fassent l'objet d'un deuxième volet lors des négociations annuelles collectives en privilégiant notamment une mise à plat des critères.

Le Congrès exige que les politiques de rémunération des cadres tiennent compte des qualifications, des expertises et des responsabilités exercées tout au long de leur carrière et que tous les éléments de la rémunération soient soumis aux cotisations sociales.

Dans un contexte global de stagnation des salaires et d'augmentation des inégalités, la hausse vertigineuse des revenus des dirigeants mine la cohésion sociale et la confiance au sein même de l'entreprise. Le Congrès dénonce l'accapement des profits par les formes détournées que constitue l'attribution des stock-options.

Pour une qualité de vie au travail

La régulation du temps de travail des cadres nécessite une approche globale en termes de charge et de rythme de travail.

Le Congrès condamne le renforcement de la flexibilité en lieu et place d'une réflexion sur la recherche de l'efficacité par l'amélioration de l'organisation et des conditions de travail des cadres.

Le Congrès s'oppose à toute remise en cause de la durée légale du travail fixée à 35 heures et exige le maintien des jours de RTT et leur prise effective. Il dénonce les dérives de la monétisation des comptes épargne temps.

Le Congrès dénonce l'extension des forfaits jours aux cadres dépourvus d'une réelle autonomie dans la gestion de leur temps de travail et de l'organisation de leurs activités professionnelles.

Il exige un meilleur encadrement des forfaits jours par des accords collectifs négociés prévoyant des dispositions de nature à assurer la protection de l'équilibre de vie, la santé et la sécurité des cadres.

Le Congrès milite pour que les accords de branche ou à défaut

les accords d'entreprise fixent à 218 jours le plafond de jours travaillés dans l'année et limitent à 10 heures l'amplitude journalière maximale de travail et à 48 heures l'amplitude hebdomadaire.

Le Congrès entend agir pour le respect de l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle en revendiquant une démarche critique de l'organisation du travail. Il exige d'adapter l'organisation du temps de travail en refusant notamment le culte du présentisme comme seul critère d'efficacité.

Le Congrès appelle à une révision de la procédure de gestion de carrière pour faciliter la « parentalité » dans le cadre professionnel en facilitant notamment l'articulation vie privée/vie professionnelle.

Pour la prévention des risques psychosociaux au travail

Les indicateurs de santé et de sécurité au travail révèlent une situation particulièrement dégradée en France. La détérioration des conditions de travail se poursuit et revêt avec le temps des formes diverses et nouvelles qui résultent principalement de choix organisationnels et technologiques.

Le Congrès appelle à lutter contre les facteurs de souffrance au travail et revendique l'établissement d'un tableau de maladie professionnelle pour le stress post-traumatique.

Aux côtés des démarches de prévention et d'action pour permettre de mieux intégrer la problématique de la santé au travail, le Congrès revendique la mise en place d'un système plus coercitif notamment sur le plan financier pour les entreprises ne prenant pas les dispositions nécessaires pour réduire les différentes sources de souffrance et de pénibilité au travail. Il réaffirme le rôle majeur des CHSCT dans ce domaine.

Le Congrès entend agir pour que la démarche de prévention passe également par l'amélioration des dispositifs de formation de l'ensemble des managers et tout particulièrement des cadres dirigeants afin d'y intégrer la conduite et la gestion des équipes, comme les comportements managériaux.



Pour la transparence des évaluations et des algorithmes

Le Congrès condamne les dérives des outils gestionnaires et des méthodes de production du type juste-à-temps, total productive management, lean manufacturing, etc. mis en place dans les entreprises. Il appelle à un examen critique de ces dernières qui doit être l'occasion de pointer les dysfonctionnements liés aux organisations du travail et aux modèles managériaux.

Le Congrès rappelle que les outils de mesure de la performance des cadres ne peuvent plus reposer seulement sur des indicateurs de compétitivité-coût et doivent davantage tenir compte des nouvelles modalités de travail permettant de gagner en qualité, innovation et créativité.

Le Congrès revendique la suppression des politiques managériales basées notamment sur le « ranking » (classement des salariés).

Le Congrès exige que le recours aux algorithmes, notamment à des fins de recrutements, de GPEC et de gestion de talents fasse l'objet d'une information et d'une consultation auprès des IRP. Il revendique un droit d'expertise systématique.

Pour une protection des lanceurs d'alerte

En matière d'alerte professionnelle, le Congrès estime que les dispositifs de cette nature doivent faire l'objet d'une négociation collective permettant d'assurer la confidentialité du recueil des alertes tout en formalisant la proscription de l'anonymat.

Le Congrès préconise la complémentarité des dispositifs pour éviter l'isolement du lanceur d'alerte et entend agir pour que les IRP soient consultés sur leur mise en place.

Le Congrès milite pour mettre en œuvre la capacité des IRP à recevoir et à traiter les alertes professionnelles. Il reste vigilant quant à la mise en place de dispositif de recueil et de traitement des alertes notamment par des tiers extérieurs à l'entreprise.

Le Congrès exige que les moyens de la justice prud'homale soient renforcés pour défendre un régime spécifique d'indemnisation du lanceur d'alerte salarié, en vue de la réparation des préjudices subis en représailles à son action.

Le Congrès refuse la création de cellule spéciale de recueil des alertes qui contribuerait à délégitimer le rôle des cadres et des managers dont le rôle est essentiel dans la construction de relations de travail.

Enfin si le cadrage des chartes éthiques et des codes de bonne conduite doit résulter de la négociation collective pour en limiter particulièrement le champ d'intervention au seul respect des dispositions légales et réglementaires dans les entreprises, le rôle des IRP doit être renforcé pour assurer le suivi et le contrôle de ces chartes.

Pour un accès sans écueil à la formation

La société de l'information et de la connaissance appelle toujours plus d'expertise et de capacité d'innovation de la part des cadres. De ce point de vue la formation initiale et continue est un véritable enjeu pour leur assurer une meilleure maîtrise de leur parcours professionnel et leur maintien dans l'emploi.

Le Congrès exige que l'accompagnement dans la progression de carrière des cadres soit partie intégrante des politiques de ressources humaines.

Le Congrès milite pour le développement de dispositifs de formation continue dans les entreprises et les administrations pour permettre aux cadres la mise à jour régulière de leurs compétences.

Le Congrès revendique pour les cadres l'appropriation, l'initiative et le contrôle de la formation. Il entend agir pour que la formation tout au long de la vie professionnelle débouche sur une meilleure reconnaissance des compétences par la qualification et/ou la certification sous l'autorité de la puissance publique.

Parce que l'accessibilité à la formation ne saurait se réduire à un hypothétique entretien informel, le Congrès revendique l'instauration dans toutes les entreprises d'un entretien obligatoire annuel dédié à la formation pour ouvrir à tous les cadres un accès sans écueil à la formation et à ses dispositifs de mise en œuvre.

Le Congrès réaffirme son attachement et son engagement aux organismes paritaires dont les missions participent au renforcement de l'accès des cadres et des ingénieurs aux dispositifs de formation et de sécurisation des parcours professionnels. Il réaffirme ainsi son attachement aux missions de l'APEC, du CESI et de la CTI.

Pour lutter contre toutes les formes de discrimination et promouvoir l'égalité professionnelle

Le Congrès condamne toutes les formes de discrimination à l'œuvre dans le cadre des recrutements et des parcours professionnels et exige l'application effective du droit à l'égalité. Le Congrès revendique dans le cadre de la négociation collective de branche la mise en place d'un plan d'égalité salariale en dégageant un budget spécifique destiné au rattrapage des salaires.

Pour le respect de la protection de la vie privée des salariés et de leurs données à caractère personnel

Le Congrès exige que les critères non professionnels relevant notamment de la vie privée soient exclus des traitements qui concourent au recrutement.

Le Congrès rappelle également que les critères d'évaluation doivent être portés à la connaissance du candidat.

Le Congrès exige que les outils mobiles et collaboratifs mis à disposition des salariés par l'employeur, ne puissent porter atteinte à leur intégrité et à leur vie privée.

Pour une régulation de l'usage des TIC dans le monde du travail

Le Congrès réitère son engagement pour un télétravail négocié, régulé et protecteur. Il exige que la concertation menée actuellement avec le patronat débouche sur la négociation d'un ANI qui permette que sa mise en œuvre fasse l'objet d'un cadre législatif renforcé et actualisé.

Le Congrès exige que le droit à la déconnexion fasse l'objet d'une négociation collective.

FO-Cadres poursuivra son action pour développer un syndicalisme réformiste, militant, libre et indépendant, organiser la défense des intérêts matériels et moraux des cadres et ingénieurs dans le respect des valeurs républicaines et défendre la pratique contractuelle et la négociation collective.

Chambéry, le 9 juin 2017



SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Pérès Eric FEC-FO

BUREAU EXÉCUTIF

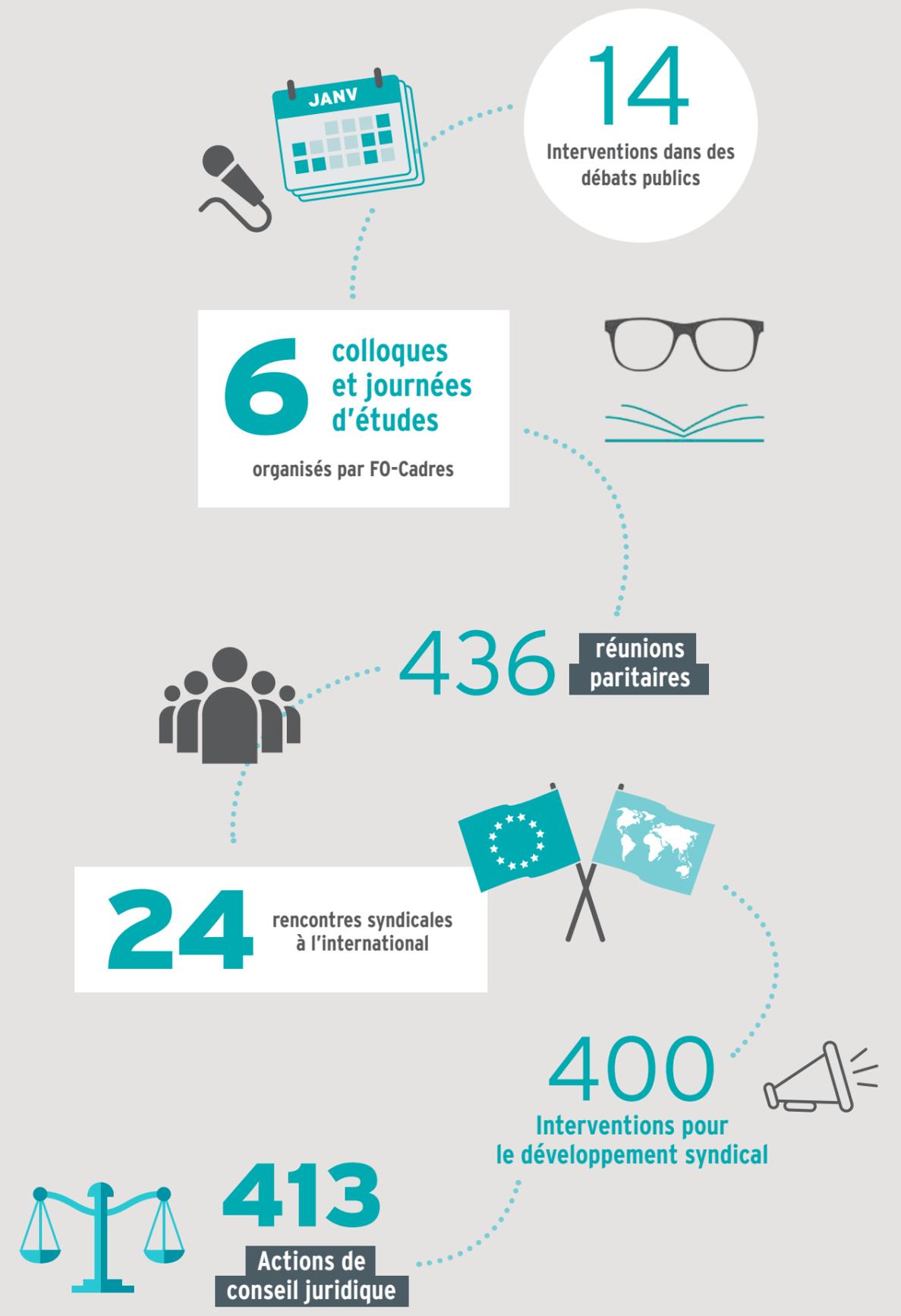
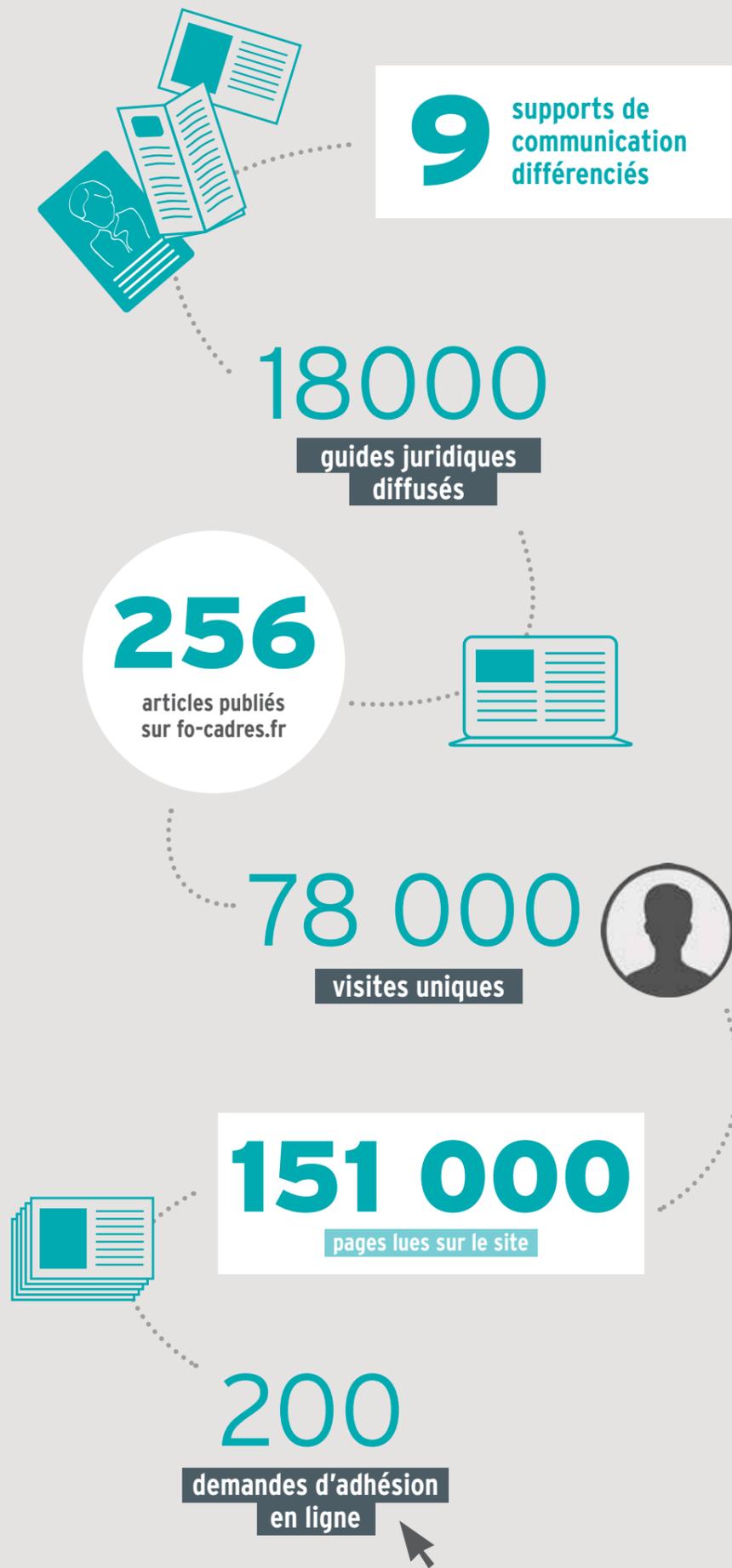
Bayard Martine	FO-Com
Bret Michaël	FO-Chimie
Calvet Gilles	FO-SPS
Castillo Etienne	SNITPECT-FO
De Los Rios José Alberto	FNEM-FO
Gautron Eric	SNFOCOS
Lansac Jean-Christophe	FO-DGFIP
Le Pape Julien	FO-Métaux
Lopez Pascal	FO-Pharmacie
Mocka Roger	FEC-FO
Pérès Eric	FEC-FO
Rescanieres Laurent	FGTA-FO
Roy Christian	FO-Construction
Silvestri Gil	FNAS-FO
Taisne André	FO-Cheminot

COMMISSION DE CONTRÔLE

Garre Gilles	FO-COM
Rancon Michel	FO-DGFIP
Salafranke Bernard	FNEM-FO
Stenbruggen Jean	FEC-FO

CONSEIL NATIONAL

Élus	Désignés
Bareille Pierre	FGTA-FO
Berrut Jacqueline	FNAS-FO
Bigatti Vincent	FNEM-FO
Boulet Catherine	FO-DGFIP
Bristel Sophie	FNEM-FO
Broc Héléne	FO-SPS
Busiris Sébastien	FEC-FO
Brun Jean-Yves	FO-DGFIP
Brunelle Olivier	FO-DGFIP
Cazaubon Bertrand	FO-Métaux
Courtot Eric	FO-Chimie
Dolja Sylvain	FO-Métaux
Escourou Jean-Marc	FO-Métaux
Elhacoumo Karim	FEC-FO
Fisk David	FNEM-FO
Gasparini Bruno	SNFOCOS
Hamel Franck	FO-Com
Kernivinen Philippe	FEC-FO
Lalande Emmanuelle	SNFOCOS
Lecuyer Marcel	FG-FO-Bâtiment
Le Marc Marie-Madeleine	SNITPECT-FO
Michel Patrick	FO-Métaux
Nivon Jean-Philippe	FO-Métaux
Nizaraly Zaïnil	FEETS-FO
Palloc Jean-Marc	FNEM-FO
Philidet Jean-Paul	FO-DGFIP
Pinet Laurence	FNEM-FO
Pinto Elisabeth	FO-Métaux
Poumier Dominique	SNFOCOS
Raimbault Thierry	FO-Cheminots
Rih Mariette	FO-Métaux
Rodier Thierry	FEC-FO
Sandri Gino	SNFOCOS
Viviani Denis	FO-Pharmacie
Barreau Alain	Syndicat UD-FO 86
Brugiere Béatrice	FO-Magistrats
Cambou Chantal	FO-OSDD 31
Corbex Pascal	FNAS-FO
Coulet Myriam	FO-DHL
Charry Philippe	FO-Com
Chazeaud Françoise	FASAP-FO
Chaille Gilles	Syndicat-UD-FO 92
Delon Jacques	FO-Médecins du travail
Donatien Philippe	ID-FO
El Hage Abdallah	SNITPECT-FO
Fauvel Héléne	FO-DGFIP
Gautron Alain	SNFOCOS
Grasa François	FO-Cheminots
Grasset Philippe	FO-Finances
Gilquin Jean-Pierre	Syndicat-UD-FO 38
Guichard Cécile	FO-Métaux
Hedou Jean	FEETS-FO
Hernandez Vincent	FNEM-FO
Kotelat Yves	FO-SPS
Lagrué Pascal	Syndicat UD-FO 69
Legagnoa Serge	FEC-FO
Maloggi Christophe	FO-Air France
Martin Christelle	FO-ADP
Oliveira Georges	SNACI-FO
Pavasovic Drazan	FO-Monnaie de Paris
Quillet Hervé	FO-Chimie
Raguin Hubert	FNEM-FO
Rosse Jean Maurice	FO-OSDD 69
Techer Jacques	FO-Pharmacie
Terglav Dejan	FGTA-FO
Saou Ali	FO-CNP
Sacquepée Patrice	FO-Livre
Serra Franck	FG-FO-Bâtiment



LES INTERVENANTS

AU XIII^e CONGRÈS FO-CADRES



Eric COURTOT
FO Chimie



Bernard RETY
FNEC - FO



Philippe DONATIEN
ID - FO



Cyril HERBIN
FGTA - FO



Pascal CORBEX
FNAS - FO



Zainil NIZARALY
FETTS - FO



Christelle MARTIN
FO - ADP



Philippe HERNIVINEN
FEC - FO



Eric GAUTRON
SNFOCOS



Eric PERES
Secrétaire Général FO-Cadres



Jean-Claude MAILLY
Secrétaire Général FO



Philippe Charry
Secrétaire Général FO-COM
Président de séance



Pierre Didio
Secrétaire Général UD Savoie



Hélène FAUVEL
FO-DGFIP



Laurent SMOLNIK
FO-Métaux



Pascal LAGRUE
OSDD69



Jean-Christophe LANSAC
FO-DGFIP Trésorier FO-Cadres



Bernard SALAFRANQUE
Commission de Contrôle



Jean STEENEBRUGGEN
Commission de Contrôle

On ne sait pas à quoi ressemblera
la famille dans le futur.

Une chose est sûre, on saura toujours
innover pour mieux la protéger.



50 ans d'innovation au service des familles

L'OCIRP, Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance, est un assureur à vocation sociale paritaire à but non lucratif. Il protège le salarié et sa famille face aux risques de la vie dans le cadre de contrats collectifs d'entreprise ou de branche professionnelle. Ses garanties s'expriment sous la forme de rentes et d'un accompagnement social spécifique en cas de décès ou de perte d'autonomie. L'OCIRP, c'est près de 6 millions de garanties dans 1,4 million d'entreprises adhérentes.

OCIRP.FR

VEUVAGE - ÉDUCATION - HANDICAP - DÉPENDANCE

OCIRP
protéger. agir. soutenir